

NOTE SUR UNE ENQUETE CONCERNANT LES CARRIERES DES CHERCHEURS FRANCAIS TRAVAILLANT SUR / DANS LE TIERS MONDE

Yves GOUDINEAU

L'étude présentée ici reprend, avec quelques modifications, le texte d'un rapport d'enquête rédigé pour le compte du Ministère de la Recherche et de la Technologie. Cette enquête, qui finalement m'échut, fut commandée à notre équipe au Printemps 85, et fut menée dans les mois qui suivirent. Quelques données sont donc dépassées, mais peut être pas l'analyse de certains traits de mentalité ; par là, on veut espérer que ce texte peut présenter encore de l'intérêt.

I - CONTEXTE DE L'ENQUETE

I.1 - Analyse de la question posée

Telle qu'elle a été formulée par le M.R.T., la question à l'origine de cette étude est une question par elle-même complexe. Il s'agit, en effet, de tenter de "mieux apprécier les mécanismes d'évaluation et l'évolution des carrières des scientifiques menant des recherches sur (ou avec) les Pays en développement" au sein des organismes spécialisés (c'est-à-dire le CIRAD et l'ORSTOM) ou non (c'est-à-dire le CNRS, l'INRA, l'INSERM : il a été décidé de s'en tenir à ces trois-là, avec un éclairage supplémentaire -à titre de comparaison- du côté de la recherche en Université)- la finalité devant être d'apporter des éléments d'information supplémentaires afin de mieux orienter les politiques d'incitation - à une prise en compte de la dimension "Tiers-Monde" dans les organismes non-spécialisés, d'une part - mais aussi d'incitation à la **mobilité** entre organismes spécialisés et non- spécialisés, voire à la collaboration entre eux (programmes mixtes), d'autre part. Implicitement, avec la volonté de faire éclater le "ghetto tropical", la question posée est aussi celle des risques éventuels qu'un chercheur d'un organisme non-spécialisé courrait à consacrer son travail aux Pays en développement (PED) : ses recherches sont-elles

aussi justement évaluées que celles des autres chercheurs ? Sa carrière peut-elle être aussi brillante, ou bien n'y a-t-il pas des risques supplémentaires de stagnation du seul fait que les pairs sont mal préparés à juger du domaine concerné ?

Plusieurs éléments (ou sous-questions) - au vrai inévitables parce qu'impossibles à dissocier complètement - sous-tendent donc cette interrogation :

- problèmes de **l'évaluation** dans les différents organismes de recherche : y a-t-il ou doit-il y avoir une évaluation spécifique au domaine tropical ?

- problèmes des **carrières** : y a-t-il un "profil-type" de carrière scientifique PED, en quoi se distingue-t-il des autres, est-il caractérisé par un handicap fondamental ?

- problèmes de **mobilité** : y a-t-il une mobilité "Tiers-Monde" (ou PED) - thématique et/ou géographique -, comment l'appréhender ?

- problèmes liés à l'évolution des attitudes face aux PED dans les organismes non-spécialisés, et aux premiers effets des nouvelles dispositions institutionnelles et autres mesures incitatives visant à favoriser la recherche dans ce domaine.

- problèmes des freins à la mobilité ou à la collaboration inter-organismes.

Ainsi présenté, l'objectif de l'enquête apparaît multiple et couvre une étendue très large. Sans doute est-il difficile qu'il en aille autrement : dès lors qu'il s'agit d'élaborer une action sur un "champ" (la recherche consacrée aux PED), on conçoit que l'on soit désireux de mieux cerner les caractéristiques des acteurs qui occupent et définissent ce champ, et que ces caractéristiques fussent être liées entre elles pour prendre sens. Il n'en reste pas moins que la tâche si l'on veut l'accomplir vraiment est énorme et dépasse largement le cadre d'une mission de courte durée. Aussi me suis-je fixé de prime abord comme seule ambition d'apporter - ou de le tenter - un éclairage limité mais significatif à partir de quelques cas ou situations typiques choisis dans les différents organismes.

I.2 - Difficultés rencontrées

En dépit de cette limitation d'ambition par rapport à la question posée, il s'est avéré difficile d'obtenir des résultats pertinents. Deux raisons principales à cela :

a/ On constate une véritable **impréparation des organismes de recherche** pour répondre à de telles préoccupations. Très peu de documents de synthèse sont en possession des différents services : absence de "tableaux de bord" permettant de suivre les carrières des chercheurs et d'effectuer des comparaisons valables entre elles (dans les services "personnel") ; manque de données **statistiques** détaillées sur les missions à l'étranger (durée, nature, fréquence ...) et notamment dans les PED (dans les services "International") ; imprécision sur les thèmes concernant le Tiers-Monde : combien de chercheurs sur tels thèmes, depuis combien d'années, trajectoires "thématiques" de tels chercheurs, etc... (dans les services "programmation"). Au mieux mon passage a-t-il été l'occasion pour certains services d'élaborer quelques documents synthétiques (INRA, CNRS) ou de me promettre de le faire (INSERM, CIRAD). Encore faut-il noter que les informations obtenues concernent d'ordinaire l'année passée (ou les premiers mois de l'année en cours) : sitôt que l'on a la prétention de tracer des évolutions sur plusieurs années, on se heurte à une absence de données remarquable. Chaque question posée nécessiterait en fait de passer un certain temps dans chaque service concerné et d'élaborer avec son aide les informations statistiques désirées - la mise en cohérence de ces informations (notamment celles concernant les carrières) nécessiterait encore un travail délicat étant donnée l'hétérogénéité des situations selon les divers organismes. Les réformes récentes permettent aujourd'hui une unification des statuts de la recherche ; mais quand l'on veut retracer et comparer des carrières, on se heurte inéluctablement à la diversité des histoires, des statuts, des attitudes mais aussi à la disparité des critères d'évaluation d'un organisme à un autre.

b/ La seconde difficulté majeure est de **devoir identifier un "chercheur PED"**. La question posée, dans la formulation de la mission, stipulait qu'il devait s'agir "de scientifiques menant des recherches sur (ou avec) des PED". En fait, il faudrait distinguer les

recherches

- 1 - **sur** les PED
- 2 - **dans** les PED ou
- 3 - **avec** les PED

Un même chercheur peut appartenir aux trois catégories (c'est le cas, par définition, des organismes scientifiques de coopération) ou bien seulement à deux, ou même une seule de ces catégories.

De plus, si l'on considère, par exemple, les chercheurs travaillant dans les PED : sorti des organismes de coopération, il n'est possible de les appréhender qu'à travers le repérage des missions effectuées (éventuellement des détachements). Si l'on s'en tient aux missions longue durée (plus de 6 mois), on constate alors que leur nombre est dérisoire (ex. : 2 à l'INRA depuis 83 ; un chiffre à peu près équivalent à l'INSERM) -exception faite au CNRS de ceux à qui leur discipline donne vocation d'aller sur le "terrain" dans les PED : ethnologues, spécialistes de géographie tropicale... Le gros des missions dans les PED est donc constitué de missions moyennes, courtes, voire très courtes durées. Leurs objectifs sont des plus variés : ce peut être de la recherche pure, de l'assistance technique, de l'expertise, ou simplement la participation à un colloque ... Comment, sur le seul critère d'une mobilité géographique plus ou moins régulière dans les PED, décider de qui est un "chercheur Tiers-Monde" ou qui ne l'est pas ; d'autant que peu parmi ceux qui effectuent ces missions se considéreront d'eux-mêmes comme tels. A peine constituée, la catégorie tend à se défaire !

Même incertitude en ce qui concerne les chercheurs travaillant sur les PED.

Il faudrait pouvoir distinguer lorsque le thème d'une recherche comprend un intérêt pour les PED, la nature de cet intérêt, son importance (est-ce seulement un aspect dans un programme plus large), sa continuité dans le temps (est-ce un intérêt passager ou durable)... Encore une fois, sorti des organismes de coopération où l'étiquette PED est assortie au statut (et des quelques laboratoires spécialisés indiqués ci-dessus : ethnologues, etc...), peu de chercheurs, semble-t-il revendiqueront l'étiquette recherche PED comme définition première de leur projet scientifique. Et, là

encore, l'examen des "programmes" ne permet pas de distinguer vraiment l'importance et la durée des engagements consentis.

Cette évocation, peut être un peu longue, des difficultés rencontrées n'a d'autre but que d'indiquer certains écueils qu'il faut savoir contourner dans la conception d'une méthodologie qui voudrait s'attaquer à la question de la recherche PED. Parce qu'il est difficile -hors organismes spécialisés- d'identifier une population de chercheurs Tiers-Monde cohérente, il est difficile aussi de prétendre isoler ou constituer des échantillons représentatifs de cette population, ou de construire des modèles de carrière valides. A travers les chercheurs que j'ai rencontrés dans les différents organismes, c'est le sentiment d'une diversité extrême d'expériences à l'égard du Tiers-Monde qui ressort : diversité dans les motivations, dans la nature des travaux, dans la place qu'y occupaient les PED, dans le rythme des séjours, dans le jeu des carrières, etc...

Ce que je veux pourtant souligner, au-delà de toutes ces difficultés, c'est que certains traits se recourent et s'affirment. Ce qui est apparu comme une collection de cas particuliers, n'est peut-être tel que du fait de la taille réduite de l'échantillon et de la rapidité de l'enquête : il n'est peut-être pas impossible, j'y reviendrai plus loin, de concevoir une typologie fine qui rendrait compte des différents aspects de la recherche "Tiers-Monde", de leur importance relative, et tenterait une définition des différents acteurs. Cela, de toute évidence, exigerait alors une enquête d'une ampleur tout autre.

1.3 - Interviews

Constatées assez vite, la complexité du problème posé et la diversité de mes interlocuteurs m'ont décidé à ne pas élaborer de questionnaire-type, qui se serait vite révélé inopérant. J'ai donc procédé par entretiens "semi-directifs" : un certain nombre de questions (évaluation ; brimades dans la carrière, motivations personnelles ; opinion à l'égard de la mobilité inter-organismes, etc...) étant systématiquement posées. Dans l'ensemble, cette enquête a été bien reçue et a même fait l'objet d'un intérêt marqué de la part de mes interlocuteurs. Il m'a été possible de rencontrer 14 responsables au sein de cinq des organismes nationaux de recherche : CNRS, INRA, INSERM, ORSTOM, CIRAD (plus un contact avec un

responsable de la recherche au MEN). De façon souvent plus informelle, j'ai pu également discuter avec une quinzaine de chercheurs pris dans différents départements de ces organismes : CNRS (Science de la terre, et Science de l'Homme et de la Société, principalement), INRA (Economistes ; production végétale), INSERM (parasitologie), ORSTOM, CIRAD, plus quelques universitaires.

De façon non surprenante, mais néanmoins significative, j'ai pu remarquer que, en majorité, les chercheurs rencontrés pensaient leur carrière et leur thème de recherche en termes individuels - voire individualistes - et, dans ce sens envisageaient, par exemple, la mobilité comme une stratégie purement personnelle. En revanche, la quasi totalité des responsables rencontrés réfléchissaient en termes de collectivité, et envisageaient d'abord les moyens de mixtion des communautés (laboratoires, équipes mixtes) tandis qu'ils n'insistaient qu'exceptionnellement sur l'intérêt de mobilités individuelles. Cette dualité de perspective n'apparaît que peu dans les résultats que je donne ci-après, qui sont un condensé de l'ensemble, mais mérite d'être signalée et conservée en mémoire.

II - QUELQUES RESULTATS

J'indique ici quelques résultats que je pense pouvoir tirer de l'enquête. Il ne s'agit que d'une première approche du problème posé, et ces résultats sont donc délibérément succincts.

II.1 - Mobilité

La mobilité qui a été envisagée est celle entre organismes spécialisés dans la recherche en coopération et ceux qui ne le sont pas. Les quelques données recueillies font apparaître que, à l'heure actuelle et en dépit parfois de certaines apparences, **les flux sont très faibles**. On peut noter ensuite qu'ils concernent essentiellement un mouvement **vers** (flux d'entrée), ou **entre**, les organismes spécialisés (ORSTOM, CIRAD).

On trouvera ci-dessous quelques informations recueillies auprès de l'ORSTOM et du CIRAD qui font apparaître certains mouvements entre ces organismes et les organismes non - spécialisés ; encore convient-il de préciser qu'il y a souvent **illusion de**

mobilité à travers ces chiffres : par exemple, si l'on considère les 19 postes INRA du CIRAD, la plupart ont été créés pour des chercheurs dont la carrière se déroulera, en grande partie ou même en totalité, au sein du CIRAD ; il en va de même pour plusieurs postes de détachés à l'ORSTOM ou de l'ORSTOM (vers le CIRAD ou vers le CNRS) : les chercheurs qui en bénéficient se sont intégrés à la structure d'accueil et de toute évidence (et de leur aveu même) n'ont pas l'intention de réintégrer leur organisme d'origine.

Les trois tableaux ci-dessous sont strictement indicatifs ; ils ont été constitués à partir de données immédiatement disponibles, lesquelles sont parfois sujettes à caution et portent, selon les organismes, sur des périodes différentes (en général à un an près : j'indique la date entre parenthèses).

1. Mobilité ORSTOM

A - Flux d'entrée vers l'ORSTOM

33 chercheurs (1985) dont :

- . 8 détachés
- . 15 sur postes d'accueil
- . 10 accueillis en expatriation.

La répartition par organismes d'origine est la suivante:

- . 8 CNRS
- . 3 INRA
- . 1 CIRAD
- . 1 IFREMER.

13

(sur les 20 autres chercheurs, 16 viennent du Ministère de l'Education Nationale).

B - Flux de sortie hors ORSTOM

73 chercheurs (Décembre 83) dont :

- 21 mis à disposition (essentiellement Ministères ou organismes internationaux)

- 52 détachés qui se répartissent :

- . 14 au CIRAD
- . 3 au CNRS
- . 2 à l'INRA
- . 2 à l'IFREMER

(21)

et . 31 dans divers Ministères ou autres institutions.

2. Mobilité CIRAD

L'essentiel de la mobilité se fait entre le CIRAD et l'INRA ; on constate aussi un nombre important de détachés ORSTOM qui, selon certains intéressés eux-mêmes, hésitent pour des raisons financières à regagner leur institut d'origine. On note :

- . 19 chercheurs sur poste INRA (1985)
- . 14 chercheurs ORSTOM détachés au CIRAD (Déc. 83)
- . 1 chercheur CIRAD détaché à l'ORSTOM (1985).

Il faut remarquer dans les chiffres cités plus haut que les 10 postes d'accueil en expatriation à l'ORSTOM, issus des dispositions nouvelles insufflées par le Programme Mobilisateur "Tier-Monde", correspondent désormais à une véritable mobilité temporaire et non plus à des formes de détachement sans retour. Dans ce dernier cas, en outre, la mobilité inter-organismes (en l'occurrence vers l'ORSTOM) est aussi une mobilité géographique (hors métropole) et souvent correspond à une "ouverture" sur une nouvelle pratique scientifique : expérience des méthodes d'enquête et de recherche en milieu tropical sur un long séjour. Certains chercheurs de l'ORSTOM m'ont exprimé le désir d'une réciprocité : possibilité d'un détachement au CNRS ou à l'INSERM pour une certaine durée ; là encore, il s'agit, plus paradoxalement, d'une mobilité géographique (possibilité de rester en métropole durant 2 ou 3 ans : possibilité qui, selon certains, n'est pas garantie à

l'ORSTOM), mais aussi d'une mobilité "intellectuelle" : être en contact avec un autre milieu scientifique.

Tandis que pour les responsables, ces mobilités doivent rester temporaires et doivent être, en quelque sorte, "planifiées", pour de nombreux chercheurs, principalement les plus jeunes - l'unification des statuts de la recherche devrait permettre aux chercheurs de négocier leur carrière entre les organismes selon leur propre stratégie : sans qu'il doive y avoir, comme dans d'autres secteurs de l'administration (par exemple le corps des administrateurs civils) obligation de mobilité, les plus larges facilités de mobilité devraient être offertes, avec possibilité pour le chercheur de négocier sa réintégration dans l'organisme d'origine ou au contraire de demeurer dans l'organisme d'accueil. Pour ces derniers, il faut donc considérer le "corps" des chercheurs EPST comme étant l'ensemble de référence, et organiser la libre circulation (avec négociations) d'un organisme à l'autre selon les intérêts thématiques.

En dépit des dispositions récentes, je dois indiquer que les résistances ne sont pas levées pour autant, et que cela ressort nettement de mes entretiens. La forte identité de chaque organisme, la césure (souvent faite de rivalités, d'ignorance ou de mépris) entre recherche tropicale et recherche fondamentaliste sont encore vivement ressenties. La crainte du jugement négatif des pairs constitue un obstacle psychologique réel à certaines mobilités : tel chercheur du CNRS me dit hésiter à demander un poste d'expatrié ORSTOM, persuadé que ses collègues de laboratoire vont d'abord penser qu'il fait cela pour des raisons d'argent ; tel autre de l'INSERM m'explique qu'il ferait volontiers un échange de poste pour deux ans avec un chercheur de l'ORSTOM, mais qu'il ne trouve personne parce que, pense-t-il, les chercheurs de l'ORSTOM, - redoutent la confrontation scientifique avec les chercheurs d'un laboratoire INSERM. La DRCI du CNRS, par ailleurs, dit avoir lancé un appel d'offre pour accueillir des chercheurs de l'ORSTOM, mais que son appel est resté sans écho.

D'une façon générale, il y a un contraste assez saisissant entre le discours de plusieurs jeunes chercheurs qui voient dans les facilités de mobilité une liberté essentielle consentie à l'activité de recherche (et même un moyen de communication indispensable

au progrès de la science), et les résistances concrètes à la mobilité. Les différents responsables rencontrés se disent tous, sans exception, favorables à la mobilité et prêts à agir pour débloquer des postes d'accueil (notamment dans les organismes non-spécialisés), mais restent sceptiques sur l'empressement de chercheurs d'autres organismes à les accepter. Les vieilles rivalités ou l'esprit maison sont invoqués : un chercheur de l'INSERM me relate toutes les difficultés rencontrées dans un pays africain pour tenter de collaborer avec une équipe ORSTOM, laquelle l'accusait tacitement de venir piller son matériel, et conclut à l'impossibilité d'un échange scientifique réel entre organismes. Certaines susceptibilités apparaissent : à peine évoqué l'intérêt de poste d'accueil au CNRS ou à l'INSERM pour des chercheurs des organismes de coopération, l'un de ces derniers me dit que ce serait une disposition injurieuse à leur égard : comme si l'on estimait que le milieu scientifique de ces organismes était inférieur, et qu'ils devaient aller se "régénérer" dans les "grands" organismes de recherche ! Certains problèmes matériels interviennent aussi : sacrifice financier évident pour un chercheur de l'ORSTOM expatrié, et, dans tous les cas, pour un ingénieur du CIRAD dans un détachement près d'un organisme non-spécialisé, en métropole.

Si l'on devait indiquer une conclusion, ce serait sans doute la nécessité de sortir les discussions sur la mobilité inter-organismes d'une sorte de confidentialité. Peut-être lancer un débat ouvert sur ce thème au sein des organismes ; faire connaître clairement les mesures incitatives prises ou envisagées, les avantages éventuels ; donner des informations sur les possibilités offertes, et indiquer les formes de négociation ou les démarches à suivre. Il y a actuellement une **absence de publicité** et une sous-information des chercheurs qui caractérise peut-être une résistance profonde des organismes, en dépit de toutes les déclarations de bonne volonté, à organiser vraiment une certaine mobilité entre recherche "tropicale" et recherche "fondamentaliste".

II.2 - Evaluation

Le problème essentiel, déjà évoqué, que l'on rencontre quand on se penche sur le mode d'évaluation des travaux consacrés au Tiers-Monde, est la disparité des critères d'évaluation selon les organismes. Plusieurs études (voir notamment celles du CPE) ont depuis quelques années mis cela en évidence.

Dans le cas des "recherches PED", deux caractéristiques sont à considérer :

- l'absence d'une évaluation spécifique PED, dans les organismes non-spécialisés.

- une certaine confusion dans l'appréciation de l'activité d'un chercheur, entre les recherches accomplies et les services rendus pour la coopération.

Pour ce qui est du premier point, certains responsables m'ont fait part de l'intérêt qu'il y aurait à instituer dans les organismes non-spécialisés, une sorte de "deuxième degré de juridiction", spécifique à la recherche PED -soit, en amont, l'avis d'un comité consultatif PED transmis à la commission scientifique dont relève le chercheur ; soit, en aval, une sorte de possibilité "d'appel" auprès d'une commission spéciale, si un chercheur estime que son travail a été injustement évalué. Une autre solution serait la composition d'une commission PED de même niveau que les commissions scientifiques disciplinaires : il existe ainsi au CNRS trois commissions "spéciales" - (administration, valorisation, information scientifique et technique), pourquoi pas une quatrième ? Si les responsables n'y sont pas formellement opposés, les chercheurs avec qui j'en ai discuté n'étaient, en général, pas convaincus de l'intérêt d'une telle mesure. La présence dans chaque commission scientifique d'un ou deux chercheurs ayant une expérience du contexte de la recherche PED leur semblait une garantie suffisante ; cette garantie devant, d'ailleurs, moins s'appliquer à la défense de tel ou tel individu qu'à celle, plus générale, de l'intérêt des travaux portant sur le Tiers-Monde.

Pour ce qui touche au deuxième point, chacun, au sein des organismes, est conscient de la difficulté qu'il y a à harmoniser les critères d'évaluation, entre des critères de type quantitatif (nombre de publications, renommée de la revue ...) en vigueur à l'INSERM ou au CNRS, l'appréciation des services rendus ou de l'utilité de la recherche (CIRAD ; INRA - l'évaluation n'ayant du reste lieu à l'INRA qu'au moment des "concours" permettant le passage au grade supérieur), et un mode d'évaluation "mixte" essayant de tenir compte à la fois de la production scientifique et de l'intérêt de l'action au service de la coopération (ORSTOM). La possibilité de

mobilité entre organismes de coopération et les autres organismes pose au grand jour ce type de difficulté : comment dans l'appréciation juger à la fois la qualité de la recherche sur les PED, -et son intérêt pour la communauté scientifique nationale-, et l'action scientifique accomplie au service des PED. Si l'on prend, par exemple, le cas d'un chercheur de l'INSERM, celui-ci sera jugé exclusivement sur la qualité et la régularité de sa production scientifique : un détachement à l'ORSTOM, où il participera à des actions de coopération, est un risque potentiel pour sa carrière (risque que soit tenu pour négligeable son travail sur le terrain s'il n'est pas sanctionné par des publications).

Il faut, à ce propos, insister sur l'intérêt évident de la participation de chercheurs d'autres organismes (ou d'universitaires) aux commissions d'évaluation. Bien que cette ouverture soit relativement récente, on peut déjà en apprécier les effets. Par la présence de responsables CNRS, INSERM ou INRA au sein des commissions scientifiques de l'ORSTOM, sont défendues dans l'Institut certaines exigences scientifiques en vigueur dans ces organismes, tandis que les missions propres à l'Institut sont mieux perçues de l'extérieur. Réciproquement, certains responsables de l'ORSTOM, présents dans les commissions scientifiques des organismes non-spécialisés peuvent y défendre et y garantir l'intérêt porté à la recherche sur les PED.

Il résulte des différents entretiens que j'ai pu avoir avec les chercheurs que, à une exception près, **aucun ne s'estimait pénalisé** pour avoir, à l'intérieur d'un organisme non-spécialisé, entrepris des recherches consacrées aux PED **dès lors qu'il continuait à répondre aux normes scientifiques imposées** ; en revanche, comme je l'ai indiqué, certaines opérations de coopération ne donnant pas lieu à publication scientifique peuvent être non pas sanctionnées, mais ignorées et, donc, perçues comme une perte de temps.

Il apparaît donc que c'est moins le thème PED qui peut être soumis à une dépréciation, que la forme d'activité scientifique qui y correspond. J'ai pu constater en ce sens que, s'il n'y a pas dévalorisation des travaux de chercheurs qui se consacrent à un objet "Tiers-Monde", il y a au sein des organismes non-spécialisés, de nombreux chercheurs pour dévaluer globalement l'intérêt scientifique des travaux des organismes spécialisés, voire pour mettre en cause la compétence de leurs chercheurs. La

méconnaissance ou la non-reconnaissance de critères d'évaluation autres que les siens propres conduisent de toute évidence à ce type d'attitude.

On peut raisonnablement espérer conjurer cette démonétisation relative de certaines recherches au service de la coopération, par la fréquence accrue des rencontres entre responsables scientifiques des divers organismes de recherche, ainsi que par la plus grande mobilité des chercheurs eux-mêmes. Le fait, d'autre part, que désormais l'ORSTOM recrute à un niveau équivalent à celui du CNRS ou de l'INSERM, et selon des procédures similaires, devrait tendre aussi à lever des suspicions trop souvent parfaitement illégitimes.

II.3 - Carrières

Il n'apparaît pas possible, pourvu des informations limitées que j'ai pu recueillir, de tracer un profil type de carrière Tiers-Monde parmi les scientifiques des organismes non-spécialisés ; pour les raisons évoquées au début de cette étude, chaque chercheur interrogé m'a présenté des motivations et une trajectoire qui lui étaient propres.

Dans la mesure où, en général, l'évaluation faite ne pénalise pas **pour le choix de son objet** un chercheur travaillant sur/dans /avec les PED, sa carrière est soumise à des règles institutionnelles "normales" : il progressera par la qualité de ses travaux, par la renommée de son laboratoire, voire par l'influence de son Directeur de recherche.

En revanche, il faut souligner qu'il y a, dans les organismes non-spécialisés, certains freins objectifs, parfois institutionnels, parfois seulement psychologiques, à travailler sur/dans les PED. A moins d'appartenir à une équipe reconnue de haut niveau, ayant inclus un volet PED à son programme, il peut y avoir des risques potentiels pour un chercheur désirant faire une carrière brillante, à décider de consacrer ses travaux aux PED. Les risques sont surtout attachés à la nécessité qui lui serait faite de poursuivre ses travaux dans les PED : il risque d'y disposer d'une

information scientifique moins importante (voire en retard), d'un équipement moins performant, d'être englobé dans un milieu moins stimulant, etc... que s'il était demeuré en métropole (ou en DOM-TOM) dans son équipe d'origine ; ses publications, sa compétence peuvent en pâtir. Ce raisonnement, qui recouvre des risques réels, étant donnés les critères d'appréciation de certains organismes, semble assez fréquent et suffisant pour décourager certaines vocations. La décision de travailler sur/dans les PED est le plus souvent, au sein des organismes non-spécialisés, une décision individuelle que les dispositifs institutionnels n'encouragent guère (hormis certaines équipes ; par exemple à l'INSERM, la parasitologie, les nutritionnistes ...). D'une part, ces organismes continuent à professer leur mission "nationale", et ont tendance à rejeter sur les organismes spécialisés la responsabilité des recherches hors hexagone : l'INRA sur le CIRAD, l'INSERM ou le CNRS sur l'ORSTOM. D'autre part, certaines recherches PED peuvent paraître inopportunes ou suspectes. Tel responsable de l'INRA me dit voir l'organisation scientifique de son Département perturbée par la fréquence des départs en mission PED de ses chercheurs, répondant à des appels d'offre -soit du MRT- soit des PED eux-mêmes : l'aspect financier de telles missions PED lui semble être une motivation très forte, et l'aspect scientifique d'autant plus flou que les résultats de ces missions ne font quasiment jamais l'objet d'une évaluation sérieuse. A l'INRA, un jeune chercheur me dit avoir cherché durant plus d'un an le moyen institutionnel d'effectuer un séjour de 2 ans en Afrique, et n'y étant pas parvenu, s'y est rendu par ses propres moyens grâce à un contrat local.

Ce ne sont donc pas les carrières effectives des chercheurs qui ont pris la décision de travailler sur/dans les PED qui sont pénalisées : une fois admis leur domaine et leur thème de recherche, ils semblent faire l'objet d'une évaluation et d'une progression normales -mais plutôt les carrières potentielles qui sont souvent découragées. Il y a là une forme de paradoxe, qui ressort des entretiens que j'ai pu avoir, et que je livre tel quel. Certains chercheurs se sont plaints aussi du fait qu'il n'y avait pas, dans le système français, de formation ou de préparation spécifiques à des carrières scientifiques "Tiers-Monde", et ont émis le vœu que ce puisse être l'une des missions des organismes de coopération à l'égard des autres organismes : là encore, le thème de la mobilité réapparaît et semble être l'une des solutions mise en avant par les chercheurs désireux de s'expatrier.

Il y a une amorce de politique PED dans les organismes spécialisés sous l'effet des dispositions du Programme Mobilisateur (1) ; celle-ci apparaît parfois (à l'INRA, par exemple) encore hésitante ; mais la fréquence accrue d'un aspect PED, inclus dans les programmes scientifiques des différents départements de ces organismes, favorise incontestablement une meilleure prise en compte des carrières consacrées, pour tout ou pour partie, aux PED. Psychologiquement, ces mesures peuvent aussi créer des conditions plus favorables pour décider de jeunes chercheurs à entreprendre une telle carrière- et c'est peut-être là le point le plus important.

III - CONCLUSION

Les quelques résultats ci-dessus, en dépit de leur aspect forcément sommaire, font ressortir quelques éléments intéressants que je résumerai brièvement : d'une part, il semble y avoir de la part des chercheurs, jeunes en particulier, une demande forte pour que de plus grandes possibilités de mobilité institutionnelle leur soit offertes ; et dans le même temps de nombreux responsables scientifiques se disent conscients de la nécessité de faire collaborer ensemble équipes d'organismes spécialisés en coopération et non-spécialisés. Une plus grande publicité devrait sans doute être donnée à cette volonté politique, ainsi qu'aux premières dispositions prises.

D'autre part, tâchant d'examiner si le fait de consacrer ses travaux aux PED pouvait entraîner un quelconque handicap dans la carrière d'un chercheur, il me semble qu'il n'est pas possible d'affirmer qu'il y a une pénalisation systématique. En revanche, il apparaît que les recherches scientifiques en coopération sont souvent mal appréciées de l'extérieur, et que trop souvent les chercheurs des organismes non-spécialisés voulant entreprendre des recherches sur/dans les PED sont découragés dans leur entreprise.

(1) par "politique PED", je veux dire ici politique de recherche sur/dans les PED, non pas politique de coopération avec les PED. Cette dernière est, en général, déjà bien développée, notamment à travers l'accueil et la formation de très nombreux chercheurs des pays en développement, aussi bien à l'INRA qu'au CNRS ou à l'INSERM.

La conclusion, peut-être principale, que je voudrais aussi tirer de cette courte étude, est la difficulté qu'il y a, hors organismes spécialisés, à cerner le champ des activités scientifiques "Tiers-Monde". Il me semble qu'il y aurait grand intérêt, et ce pourrait être l'une des missions du Programme Mobilisateur, à essayer de mieux définir les acteurs qui occupent ce champ, et à mieux analyser la variété de leur production. On peut concevoir une enquête de type sociologique, d'une certaine ampleur forcément, qui se donnerait pour tâche de bâtir une typologie pouvant rendre compte à la fois des diversités thématiques (études **sur** le Tiers-Monde), des diversités géographiques (études **dans** le Tiers-Monde), et de la diversité des rapports de coopération (**avec** le Tiers-Monde).

C'est à partir d'une connaissance plus précise du "milieu" de la recherche scientifique française sur les PED que l'on pourra ensuite construire de façon rigoureuse certaines enquêtes plus spécifiques à l'intérieur de ce milieu.